

REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME APPROBATION



A7 – Etudes CAUE

PLU approuvé le 11 février 2021

Messimy

Prescriptions architecturales

Architecture traditionnelle du centre bourg

Les recommandations qui suivent concernent les constructions à caractère d'architecture traditionnelle situées dans le centre.

- existantes à réhabiliter ou à entretenir
- projetées à créer

Les projets d'architecture plus actuelles sont à étudier cas par cas.

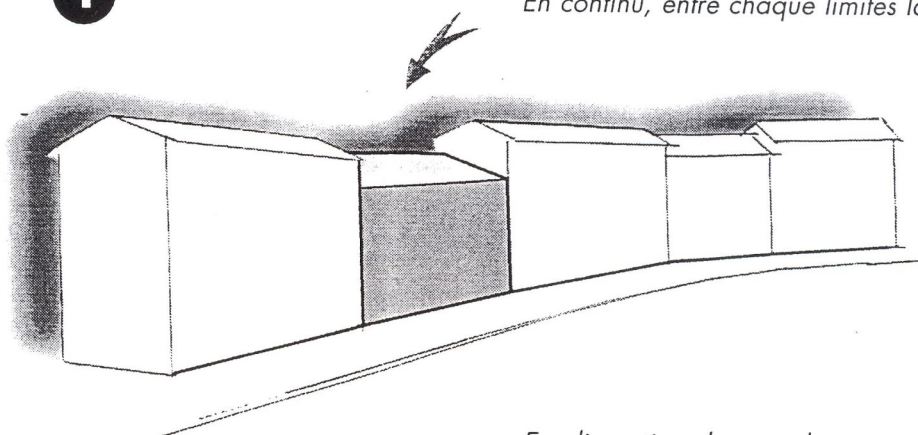
Le règlement du POS reste applicable dans sa totalité.

Alignement et continuité visuelle

Maintenir la continuité visuelle du bâti, en construisant à l'alignement en référence aux constructions voisines en mode continu ou discontinu.

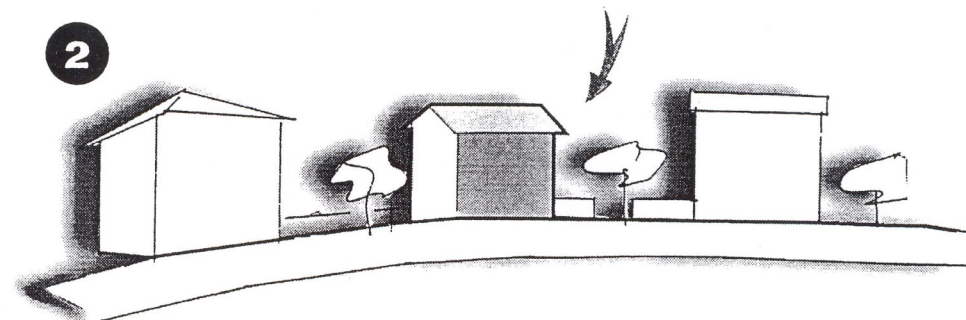
1

En continu, entre chaque limites latérales



En discontinu, lorsque les constructions environnantes n'occupent pas tout le front de la parcelle.

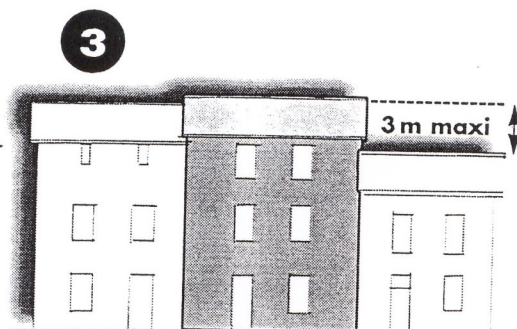
2



Gabarits et volumes

Les façades reprendront les proportions des façades voisines.

Les hauteurs des bâtiments respecteront le règlement du POS.



Les écarts de hauteurs seront limités à une hauteur d'étage (soit 3 m maximum), dans le cas d'une construction neuve mitoyenne avec un bâtiment existant.

Les volumes seront simples et sans décrochements artificiels.

Les toitures seront à 2 ou 4 pentes avec le sens de faîtage parallèle à la rue.

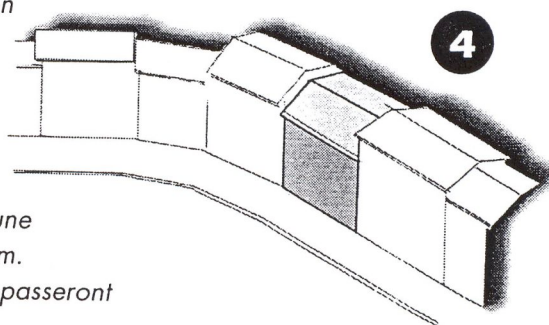
Lorsque les immeubles seront en angle ou en proie d'îlot, les toitures et les volumes seront adaptés au cas par cas.

Les couvertures seront de conception simple, en évitant les décrochés et les détails artificiels.

Les éventuels auvents ou marquises rechercheront la simplicité, légèreté et transparence.

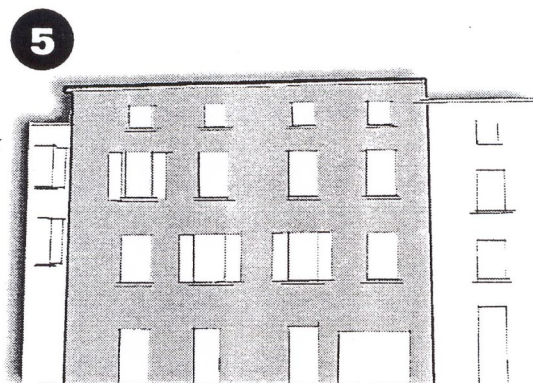
Les auvents en tuiles devront avoir une longueur de rampant d'au moins 2 m.

Les dépassés de toiture (forgets) dépasseront de 0,60 m l'aplomb du mur.



Façades et modénatures

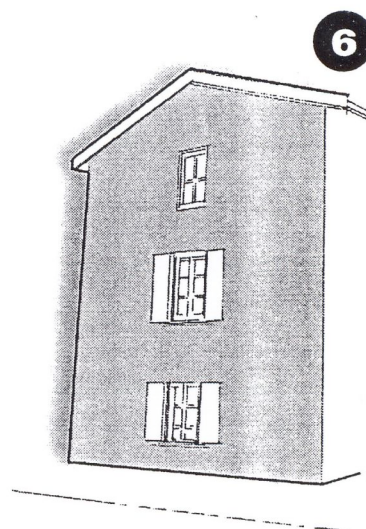
Le dessin des façades doit être établi dans la recherche de simplicité en évitant les détails à caractère trop ostentatoire pour ne pas nuire à la lecture d'ensemble de l'édifice.



Les détails décoratifs type génoises, fausses arcades, ne sont pas souhaitées.

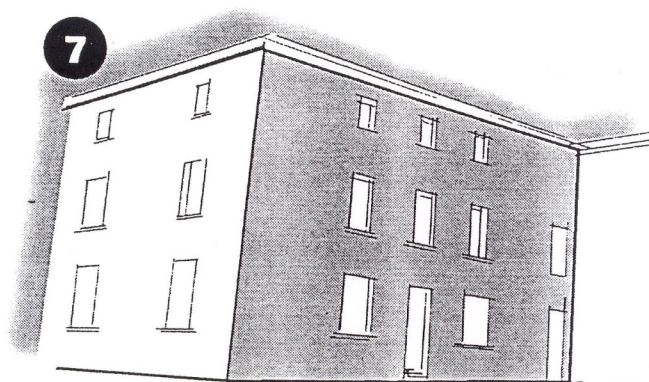
Les boîtes aux lettres, coffrets gaz et EDF seront encastrés dans les façades.

Les antennes et paraboles seront dissimulées au maximum (matériau, couleur, emplacement)



Ouvertures

Les ouvertures éviteront les débordements et toute fantaisie pouvant nuire à l'organisation d'une façade simple et régulière.

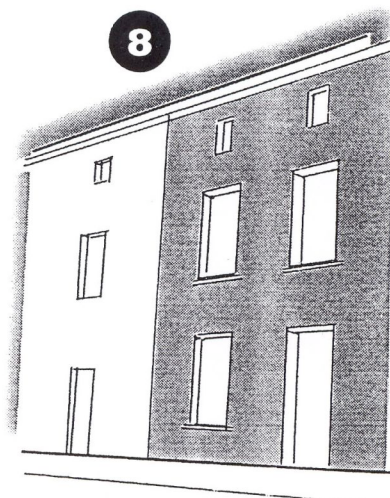


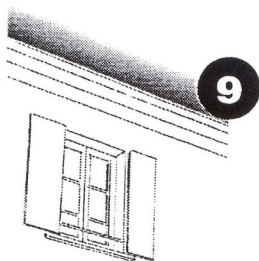
Les proportions des ouvertures seront à dominante verticale.

Le dessin des façades conservera la prééminence des pleins sur les vides.

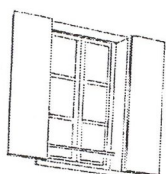
Les ouvertures en arc, ou plein cintre, ne sont pas souhaitées.

On respectera l'unité des menuiseries et occultations pour les baies des façades d'un même bâtiment (par exemple pas de menuiseries aluminium avec des volets roulants au rez de chaussée et des fenêtres bois avec des volets bois aux étages).

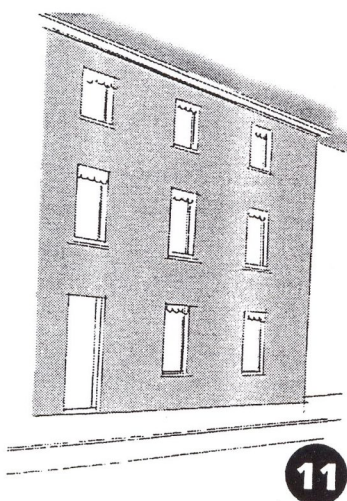
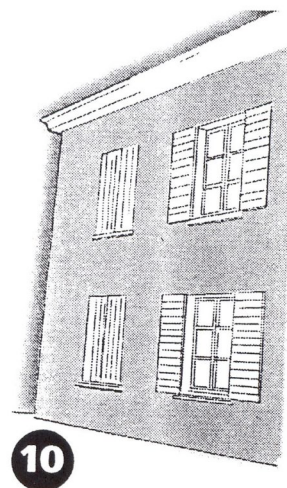




Les garde-corps des fenêtres seront limités à l'intérieur du tableau, sans saillie par rapport à la façade sauf si ferronnerie traditionnelle. Ils seront construits en serrurerie métallique plutôt qu'en bois pour un dessin plus fin.



Les volets seront en bois lames horizontales face intérieure et verticales face extérieure.



Les volets roulants seront dans des coffres en retrait dans le tableau des baies, traités le plus discrètement possible : aspect, couleur, ou cachés par des lambrequins.

Façades commerciales et enseignes

Le traitement de la façade du commerce différent du reste de la façade de l'immeuble sera limité à 3,50 m de hauteur maximum et sous les allèges des baies du R+1.

Les couleurs et matériaux seront à harmoniser avec l'ensemble de la façade.

Enseigne (non lumineuse) plaquée sur façade ou lettres sans fond.

Hauteur maxi 0,45 m située entre 2,50 et 3,50 m au-dessus du sol.

Saillie maxi 0,10 ; hauteur maxi des lettres 0,25 m.

Enseigne en drapeau dito ci-dessus et saillie maxi 0,90 m.

Ouvrages en saillie type velum ou auvents, repliables et saillie maxi 1,20 m.

Matériaux et couleurs

Les enduits seront de préférence lisses ou grattés. La polychromie des teintes doit correspondre à des différences d'aplomb de façade ou de matériaux.

Sur les façades, le soubassement, à hauteur d'allège du RDC (environ 0,60 à 0,90), pourra être marqué par une teinte et un aspect de matière différents.

La gamme des coloris sera établie en référence aux teintes existantes environnantes et au nuancier déposé en mairie.

Les tuiles mécaniques ou creuses seront de couleur brique teinte « naturelle ».

Zinguerie : les gouttières et descentes seront d'aspect zinc naturel, ou prépatiné, ou ton sur ton avec la façade dans le cas de PVC.

Une seule couleur de menuiserie par façade sera préférable, à l'exception du rez-de-chaussée commercial.

Les éléments de serrurerie seront traités dans le même ton que les menuiseries.

Les volets bois seront peints.

Les boîtes aux lettres, coffrets gaz et EDF, portes de garage, seront ton sur ton avec la façade et en harmonie avec les menuiseries et serrureries.